

# RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE LA FEDERATION DES ESH

SEANCE DU Mardi 3 Novembre 2015

## Collège Salariés

### Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Titulaire  
Christophe LEQUERRE, CFDT, Suppléant  
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC, Titulaire  
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Suppléante  
Jean-Louis DUMAS, CGT, Titulaire  
Brigitte LAUMIER, CGT, Suppléante  
Jean-Yves HALGAND, SNPHLM UNSA, Titulaire  
Béatrice BAURAIN, SNPHLM UNSA, Suppléante

### Absents excusés

Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire  
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante  
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire  
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante

## Collège Employeurs

Philippe DE NIJS  
Philippe VAREILLES  
André INDIGO

Valérie FOURNIER  
Christine JUILLAND  
Odile LE VEN  
François MELIN  
Jean-Claude QUEMIN  
Didier POUSSOU  
Nicolas MULLER  
Sébastien COLIN  
Valérie FOURNIER  
Marc LELIEVRE  
Elisabeth ESTIGNARD

Armelle LE GRAND, secrétaire de la CPN et Directrice du Pôle Ressources Humaines  
Julien MESTRE, Chargé de développement RH

Ouverture des travaux à 14h30 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS.

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

### **1. Validation du relevé de décisions de la séance du 9/10/2015**

Cf. annexes 1 et 2

**Décision des membres de la CPNEF** : le relevé de décisions est validé à l'unanimité.

## **2. Négociation formation professionnelle pour la branche des esh**

Cf. annexes 3

Les membres de la délégation Salariés rappellent que la contribution conventionnelle de branche est essentielle au développement de la formation professionnelle et constitue un point de négociation important.

Il est décidé d'intégrer l'ensemble des observations faites en CPNEF dans une nouvelle version de l'accord qui sera étudiée lors de la prochaine commission. A cette occasion, il est réaffirmé l'intérêt pour la branche des esh d'aboutir à un accord sur la formation professionnelle.

## **3. Négociation CCN**

Les membres de la délégation Salariés font part de leur étonnement et rappellent qu'il avait été convenu de mettre en suspens les discussions sur la CCN.

De leur côté les membres de la délégation Employeurs soulignent la nécessité de poursuivre les discussions sur la CCN car elle doit être actualisée.

Il est décidé de reprendre les travaux déjà effectués sur l'actualisation juridique.

Clôture de la séance à 17h45.